



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 janvier, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 08/01/26 par Monsieur Jean MOUNIQ, son Maire en exercice.

9 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 5 membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu de la réunion du 19/12/25
- Droit de préemption sur les ventes
- Logements et locaux communaux (location, renouvellement de bail, modification...)
- Convention avec la SEML Aragnouet Piau Engaly pour l'utilisation de carburant
- Ouverture de crédits pour l'achat du terrain ARNE décidé par délibération du 29/08/25
- Questions diverses

Début de la séance : 16 h

Fin de la séance 17 h

TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
MOUNIQ Jean	X			
FOUGA Sabine			X	
VALENCIAN Jérôme			X	
VIDALON Jean Gilles			X	
ALBERT Nathalie	X			
CASTET Dominique	X			
MAS Jean Pierre	X			
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe		X		

Déroulement de la séance

M. GAUCHET Pierre est nommé secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux ont reçu par mail le projet des délibérations.

DL/01-01-26 Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

DL/02-01-26 et 03-01-26 Droit de préemption sur les ventes

A l'unanimité, le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Mme DURANDEAU Catherine résidence Moudang II
- Mme PALUSTRAN Valérie habitation et terrains au hameau de Chaubère

DL/04-01-26 Convention mise à disposition de carburant entre la SEML Aragnouet Piau Engaly et la commune d'Aragnouet

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que ce type de convention permettrait à chacune des structures d'utiliser le carburant en cas de panne du distributeur situé au garage de Meyabat et/ou au garage de l'Arrieiou.

La facturation sera réalisée soit par la SEML Aragnouet Piau Engaly, soit par la commune d'Aragnouet sur la base du relevé informatique exporté du logiciel de suivi des carburants, au tarif en vigueur sur le plan national.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'établissement d'une convention entre la SEML Aragnouet Piau Engaly et la commune d'Aragnouet pour l'utilisation de carburants.

DL/05-01-26 Ouverture crédits d'investissements budget principal

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits d'investissement sur le budget principal de la commune pour provisionner les opérations ci-après :

- L'acquisition du terrain cadastré section A n° 1726 appartenant à Mmes SPITERI et ARNE VAN LOI pour un montant de 103 000 €, autorisé par délibération n° 108-08-25 du 29/08/25

- Le compte C/165 pour effectuer le remboursement des cautions versées par le personnel saisonnier lors de la location de logements communaux

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de procéder à l'ouverture des crédits suivants :

Chapitre Opération	Libellé de l'investissement	Montant des crédits ouverts (TTC)
Chapitre 21 C/2111	Achat terrain SPITERI - ARNE	120 000 €
Chapitre 16 C/165	Remboursement cautions	10 000 €
TOTAL		Total 130 000 €

DL/06-01-26 Ouverture de crédits d'investissements budget location commerciale

Monsieur Le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il convient d'ouvrir des crédits d'investissement sur le budget location commerciale de la commune pour provisionner le compte C/1675 concernant les dettes afférentes au marché de partenariat afin de rembourser les loyers contractuels de l'ARAC.

A l'unanimité le conseil municipal accepte de procéder à l'ouverture des crédits suivants :

Chapitre Opération	Libellé de l'investissement	Montant des crédits ouverts (TTC)
Chapitre 16 C/1675	Loyer immeuble ARAC	406 000 €
TOTAL		Total 406 000€

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Projet salle multi-sports à Piau Engaly : M. Le Maire présente aux conseillers municipaux l'implantation et le plan de ce projet. L'ensemble des conseillers municipaux présents se félicite de cette nouvelle implantation, dans le cœur de station, plus proche des résidences et par conséquent, plus accessible aux usagers.

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE